La France dans le monde

Culture
Langue française
Éducation
Développement

CulturesFrance 1

Campus France 2

Convention de partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et le groupe THALES pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers 3

Plan de relance du français 4

Lycées français à l'étranger 5

Alliance pour le développement 6

La coopération internationale française, c'est... 7

Demain, la place de la France dans le monde sera ce que nous décidons d'en faire aujourd'hui. Dans la mesure où les rapports de force entre puissances se modifient très rapidement, où les instruments d'accès aux savoirs et à l'éducation évoluent, où les grandes fractures au sein de la population mondiale se creusent, nous avons un impératif : l'adaptation. C'est pourquoi nous devons moderniser nos outils d'influence et de rayonnement dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture ou l'aide au développement.

Notre pays a des atouts considérables. Je le mesure à chacun de mes déplacements à l'étranger. Dans bien des pays, un « désir de France » se manifeste : il nous oblige à l'innovation, il doit nourrir nos ambitions. C'est forts de cette expérience et forts de la longue tradition de notre diplomatie culturelle que nous devons désormais regarder vers l'avenir. Il s'agit d'inventer les nouvelles frontières de notre rayonnement sur la scène internationale. Deux impératifs doivent nous guider : rendre notre présence plus visible ; associer l'ensemble des acteurs français présents dans le monde – je pense notamment aux grandes entreprises – à l'action de l'État en matière de formation, de recrutement et de solidarité internationale.

J'entends donner à notre diplomatie une nouvelle ambition sur ces terrains. Dans cette perspective, j'ai décidé de mettre en œuvre plusieurs projets importants :
– un nouveau dispositif afin de promouvoir, avec plus d'efficacité et de lisibilité, notre diplomatie culturelle : *CulturesFrance* ;
– une nouvelle agence afin de simplifier notre dispositif d'accueil et renforcer l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur : *Campus France* ;
– un plan pour le développement du français dans le monde ;
– un plan pour relancer la construction de nouveaux établissements d'enseignement à l'étranger, en associant de nouveaux partenaires financiers ;
– la création d'une *Alliance pour le développement* pour rassembler les initiatives du secteur public et du secteur privé autour de projets communs de solidarité internationale.

Il s'agit de doter la France de nouveaux outils et de nouveaux relais, au service d'une vision et d'une conception renouvelée de notre place dans le monde. Ce plan est une des réponses apportées par notre pays et par sa diplomatie, à l'hypothèse du « choc des civilisations ». Les langues, les cultures et les actions de santé publique sont en effet ce qui nous permet aujourd'hui de construire les échanges et les partenariats de demain.

Philippe Douste-Blazy
Ministre des Affaires étrangères

CulturesFrance

Créer un nouvel opérateur international d'échanges culturels CulturesFrance

➜ Objectifs

- **Fédérer les moyens** du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication pour accroître l'efficacité du dispositif de promotion de la culture française dans le monde.

- **Valoriser** l'action culturelle française à l'étranger en lui donnant une meilleure lisibilité, une signature, au travers des grandes missions suivantes :

– la promotion à l'étranger de la création contemporaine française, dans les domaines des arts visuels, des arts de la scène, de l'architecture, du patrimoine, de l'ingénierie culturelle. Ce domaine de compétence pourra s'élargir par la suite ;

– l'organisation de saisons culturelles en France et à l'étranger ;

– la conception, la production et la diffusion de produits culturels adaptés aux publics étrangers.

- **Promouvoir** la diversité culturelle et la solidarité au travers des actions de formation dans le domaine de l'ingénierie culturelle, du développement des échanges avec les cultures du monde, de l'accueil et de la mobilité des artistes et des auteurs.

- **Contribuer** à l'émergence d'une Europe de la culture.

- **Mobiliser** de nouveaux partenaires financiers (collectivités locales, fondations et grands mécènes) grâce à la structure plus souple de *CulturesFrance*.

➜ Moyens

- Les associations agissant actuellement en tant qu'opérateurs du ministère des Affaires étrangères, l'AFAA (Association française d'action artistique) et l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française), se rapprochent dans une seule agence culturelle, *CulturesFrance*.

- Cette agence aura le statut d'établissement public, conformément aux recommandations des rapports parlementaires sur le sujet, et selon des modalités qui seront précisées ultérieurement. Elle sera dotée d'un budget consolidé de plus de 30 millions d'euros (12 % en recettes propres). 80 % iront à des dépenses d'intervention.

- Les actions mises en œuvre par le ministère des Affaires étrangères dans le domaine du cinéma (promotion des films du patrimoine et des collections documentaires) seront également transférées à *CulturesFrance*.

- Ce rapprochement doit inclure la recherche d'une implantation commune des locaux, pour créer les synergies nécessaires entre les opérateurs actuels.

- La Maison des cultures du monde, association loi 1901 liée par un contrat triennal au ministère de la Culture et de la Communication, qui accueille des manifestations culturelles étrangères et forme des professionnels étrangers de la culture, est invitée à rejoindre cette agence.

Pour mémoire

L'**AFAA** (Association française d'action artistique) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, créée en 1922. Placée sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication, elle promeut la culture française contemporaine à l'étranger et favorise le développement de productions culturelles autonomes dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire, à travers son département Afrique en créations. Dotée d'un budget de 20 millions d'euros (pour moitié sous forme de subventions), elle emploie 69 personnes et bénéficie de la mise à disposition de 15 agents. À titre d'exemple, l'AFAA a été l'opérateur des Années croisées France-Chine (octobre 2003-septembre 2005) ou de l'Année du Brésil en France (mars-décembre 2005). Elle met notamment en œuvre, en 2006, « francofffonies ! » le festival francophone en France (mars-octobre 2006). Au titre des programmes de soutien culturel dans la Zone de solidarité prioritaire, peuvent être mentionnés la récente exposition Africa Remix à Beaubourg, les 6e Rencontres chorégraphiques de l'Afrique et de l'océan indien, « Danse l'Afrique danse ! » (22-30 avril 2006 à Paris), les 6e Rencontres photographiques de Bamako (novembre 2005), « L'Afrique est à la mode » (Niamey, 29 novembre – 2 décembre 2005)…

L'**ADPF** (Association pour la diffusion de la pensée française) est une association créée en 1946. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, sa mission est de promouvoir la langue française et les cultures francophones, grâce à l'édition et à la diffusion d'ouvrages. Dotée d'un budget de 7 millions d'euros, elle emploie 40 personnes, essentiellement sous contrat de droit privé (statut de l'édition). Son catalogue général sur l'actualité de la pensée française comprend 130 titres et « Notre Librairie », revue des littératures du sud, a publié 160 numéros. Éditions recherche sur les civilisations (ERC, consacrée aux sciences humaines et sociales ainsi qu'à l'archéologie) a 350 titres à son catalogue. L'ADPF expédie 300 000 ouvrages par an dans le réseau diplomatique, propose 141 publications en ligne, dont l'une « La revue des revues », reçoit plus de 100 000 visiteurs par mois. ■

Campus France

Créer une agence pour la mobilité universitaire et scientifique Campus France

➜ Objectifs

Simplifier notre dispositif d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers dans un environnement de plus en plus compétitif

- **Promouvoir** à l'étranger les formations supérieures françaises.
- **Attirer** les étudiants étrangers.
- **Mettre en œuvre** des partenariats avec des universités étrangères (ingénierie éducative).
- **Instaurer** progressivement un guichet unique pour l'accueil des étudiants étrangers en France, depuis leur orientation jusqu'à la gestion de leur bourse.
- **Soutenir** la mobilité internationale des chercheurs.

➜ Moyens

- Un opérateur unique, *Campus France*, reprend les missions jusqu'ici exercées par EGIDE et EDUFRANCE. Il assure la liaison avec les Centres pour les études en France (CEF) et agit en étroite coordination avec le CNOUS international, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le CNOUS, invité à rejoindre l'agence *Campus France*, va conclure à ce stade un accord de partenariat avec cette agence pour rendre leurs actions aussi complémentaires que possibles.

La France plus attractive pour les étudiants

Avant : des procédures de demande de visa et d'inscription papier, sans lien, longues et parfois peu compréhensibles

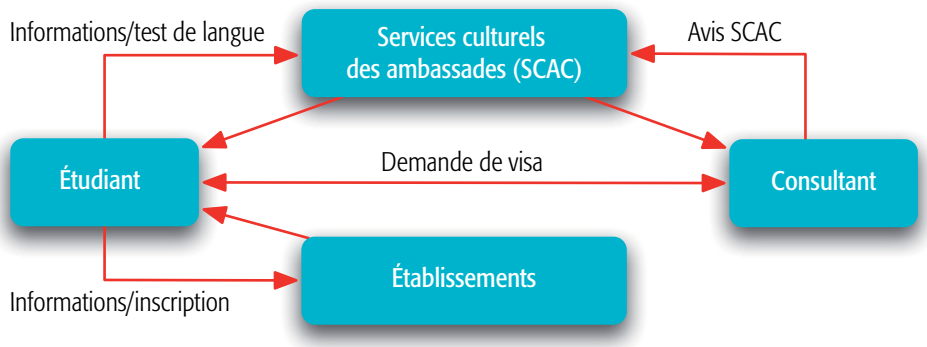

Après : un traitement en ligne, clair et convivial des demandes

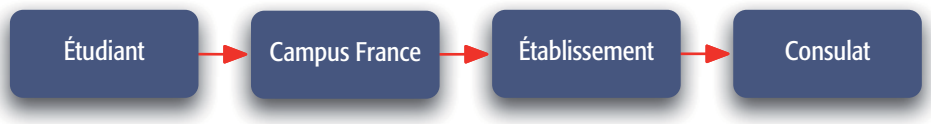

- *Campus France* sera un établissement public, doté d'un statut de personne morale de droit public, placé sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et dont les modalités seront précisées ultérieurement. Ce statut lui assurera une plus grande souplesse de gestion. Le conseil d'administration, organe de direction stratégique, comprendra des représentants de l'État, les conférences d'établissements (conférences des présidents d'universités notamment) et des personnalités qualifiées.

- La nouvelle agence est dotée d'un budget d'environ 27 millions d'euros, autofinancé à plus de 85 % par des ventes de prestations.

Pour mémoire

EGIDE est une association non subventionnée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Chargée de la gestion des bourses du gouvernement français, des bourses pour des Français à l'étranger, de l'accueil et du séjour de personnalités étrangères, elle emploie 220 salariés de droit privé. Elle a géré 154 millions d'euros en 2005 pour le compte de ses différents mandants. Plus de 19 000 étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers touchent une bourse d'organismes publics ou privés. EGIDE gère le programme Eiffel et les programmes d'actions intégrés (PAI) pour la coopération en recherche.

EDUFRANCE est un groupement d'intérêt public constitué en 1998 par les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Finances pour assurer la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. 188 établissements d'enseignement supérieur sont adhérents.
EDUFRANCE emploie 37 personnes à Paris, dont 11 sont mises à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et fonctionne avec un budget d'un peu moins de 10 millions d'euros. EDUFRANCE anime, en partenariat avec les postes, un réseau de 75 espaces à l'étranger, répartis sur 45 pays.

Les **Centres pour les études en France** (CEF) offrent un guichet unique de conseil et d'aiguillage des étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France. Ils accompagnent l'étudiant dans sa démarche d'identification de l'établissement d'accueil, d'inscription et d'obtention des documents consulaires requis. Après avoir été testés dans une phase pilote en Chine, dans les trois pays du Maghreb, au Sénégal et au Vietnam, ils ont vocation à être étendus, dès 2006-2007, à d'autres pays (Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Gabon, Inde, Liban, Madagascar, Mexique, Russie, Syrie et Turquie). En 2007, plus des deux tiers des demandeurs de visa pour études pourront bénéficier des services des CEF.

Le **CNOUS**, établissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère délégué au Budget, accueille et gère les boursiers du gouvernement français, des États étrangers et des organismes internationaux.
En 2005, il a traité plus de 14 000 boursiers et les 36 000 étudiants étrangers logés par les CROUS mobilisent un quart de leur capacité globale d'hébergement. ■

Signature d'une convention de partenariat entre M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, et M. Denis Ranque, président-directeur général du groupe THALES

Nouer un partenariat public-privé pour l'accueil et l'accompagnement des meilleurs étudiants étrangers

➜ Objectifs

Le ministère des Affaires étrangères noue des partenariats avec des acteurs privés pour démultiplier les moyens d'action de la France sur la scène internationale. Il entend s'appuyer en particulier sur les entreprises françaises dont les succès industriels et économiques, notamment dans les technologies de pointe, sont mondialement connus, pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans le réseau des universités et des grandes écoles françaises.

Le groupe THALES, leader mondial des systèmes électroniques pour l'aéronautique, la défense et la sécurité, a souhaité s'associer à cette démarche, dans le cadre de sa politique de mécénat « *La technologie au service de l'éducation et de la jeunesse* ».

➜ Moyens

Le ministère des Affaires étrangères et le groupe THALES ont donc élaboré conjointement un dispositif d'accueil et d'accompagnement d'étudiants étrangers de haut niveau.
La convention que signent lundi 15 mai 2006 le ministre des Affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy, et M. Denis Ranque, président-directeur général du groupe THALES, formalise cette collaboration.
Dès la rentrée 2006, 24 étudiants, originaires pour cette première année, de Chine et d'Inde, seront accueillis au titre de cet accord.

Dans le cadre de ce programme d'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau, le ministère des Affaires étrangères apportera l'expertise de son réseau culturel et scientifique pour identifier et sélectionner les meilleurs d'entre eux, avec l'aide des Centres pour

les études en France (CEF), à partir de critères d'excellence établis entre les écoles partenaires, le ministère des Affaires étrangères et le groupe THALES.
Ces étudiants bénéficieront, si besoin, de cours de français intensifs offerts par les Alliances françaises. Ils suivront une formation complémentaire spécialisée (science de l'ingénieur ou commerce-gestion) au sein d'établissements français de grande notoriété.

Le groupe THALES, de son côté, accordera aux étudiants sélectionnés une « Bourse THALES Academia » (au minimum 10 000 euros par étudiant et par an, en fonction de la durée du cursus) qui complétera leur couverture sociale financée par le Quai d'Orsay.
Ils bénéficieront également d'un suivi personnalisé, assuré par un tuteur volontaire du groupe THALES. Ces étudiants effectueront un stage de fin d'étude au sein de l'entreprise.

De grandes écoles françaises en sciences de l'ingénieur et en gestion (plusieurs écoles du réseau ParisTech, HEC et l'ESSEC) se sont engagées à réserver le meilleur accueil aux étudiants sélectionnés. D'autres établissements, universités ou grandes écoles, pourront par la suite s'associer à ce programme.

Ce partenariat entre le ministère des Affaires étrangères, le groupe THALES et les universités et grandes écoles françaises qui, en associant des moyens et des outils complémentaires, démultiplient leur capacité d'intervention, fait la force et l'originalité d'un programme dont l'objet est d'attirer en France les meilleurs étudiants. ■

Des programmes de bourses « Quai d'Orsay-entreprises »

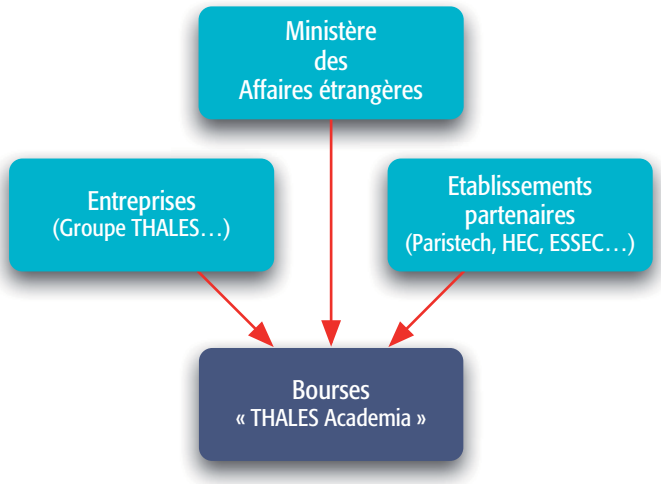

➜ Un premier partenariat avec le groupe THALES qui s'engage auprès du MAE à mettre sur pied un programme d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers avec PARISTECH, HEC et l'ESSEC dans deux pays cibles : l'Inde et la Chine.

Contacts :

• Ministère des Affaires étrangères :
téléphone 01 43 17 52 10
agnes.romatet-espagne@diplomatie.gouv.fr

• Groupe THALES : Grégoire de Rubiana
téléphone 01 57 77 85 14
gregoire.derubiana@thalesgroup.com

Plan de relance du français

Prendre de nouvelles initiatives pour la langue française

➜ Objectifs

- **Accompagner** les efforts des entreprises françaises sur les marchés extérieurs en contribuant à créer un environnement favorable aux exportateurs et aux investisseurs français.
- **Permettre** la diffusion des idées et des positions françaises en Europe et dans le monde, en remédiant notamment au recul de l'usage du français au sein des institutions de l'Union européenne.
- **Contribuer** à la diversité linguistique et culturelle, défendue par la France sur la scène mondiale.
- **Soutenir** le français, langue du développement dans de nombreux pays francophones où elle est langue des apprentissages fondamentaux, moyen de communication nationale et d'intégration régionale, et tremplin d'accès aux enceintes internationales.
- **Combler** le déficit d'enseignants du Français langue étrangère (FLE), en particulier au Maghreb.

➜ Moyens

Le plan de relance du français mobilisera presque 50 millions d'euros en 2006-2007 pour financer, par redéploiement et mesures nouvelles, les projets suivants :

- Création au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) de « pôles pédagogiques de référence » où seront formés les enseignants de français (formation initiale et continue). La réforme des méthodes et des outils d'enseignement du français est partie intégrante du projet. 100 000 enseignants et 10 millions d'élèves sont à terme concernés.
- Lancement d'un plan triennal de formation de 10 000 professeurs de français dans le monde, en Afrique (5 000), en Asie (2 000) et dans les grands pays émergents (3 000). Ce plan accompagne les actions conduites par les autorités des pays concernés (généralisation des enseignements de et en français dans les systèmes éducatifs nationaux, renforcement des capacités des centres de formation initiale et continue des professeurs, etc.).
- Recours plus systématique aux technologies de l'information et de la communication pour apprendre ou enseigner le français. Il s'agit de mettre à la disposition des enseignants et du public, par la télévision, la radio et sur internet, des ressources de qualité qui renouvellent l'image de notre langue et facilitent l'accès au savoir en français. Quatre axes seront privilégiés : la création de « portails régionaux » (pour l'Asie et l'Europe), la réalisation de programmes éducatifs novateurs (avec TV5 et RFI), l'utilisation des canaux numériques des éditeurs français et la mutualisation d'outils de formation mis en ligne.
- Contribution au plan de formation en français des fonctionnaires des pays de l'Union européenne, des pays candidats et des pays voisins ainsi qu'au développement des dispositifs d'enseignement bilingue francophone, dans le secondaire et le supérieur, en Europe. ■

Lycées français à l'étranger

Développer le parc des lycées français à l'étranger, vecteur majeur de l'influence française dans le monde, en recourant chaque fois que possible à un partenariat public-privé

➜ Objectifs

◗ **Développer** rapidement la capacité d'accueil des lycées français à l'étranger (agrandissements, rénovations, constructions nouvelles), meilleurs vecteurs de l'influence française à l'étranger.

◗ **Augmenter** le nombre des enfants scolarisés en français et initiés à la culture française.

◗ **Contribuer** à la formation d'une élite, les élèves étrangers issus de nos établissements devenant des interlocuteurs précieux dans le cadre des responsabilités qu'ils assumeront plus tard.

◗ **Développer** en amont le vivier des étudiants qui pourront venir poursuivre leurs études supérieures en France.

◗ **Soutenir** les efforts à l'exportation des entreprises françaises en étoffant le réseau des établissements scolaires auxquels recourent leurs expatriés.

➜ Moyens

◗ Des moyens exceptionnels sont mobilisés en 2006 pour développer ce vecteur d'influence capital pour notre pays.

– Le besoin de développement du réseau (qui fait face à une demande croissante et à la nécessité de rénover le patrimoine existant) nous imposait d'agir rapidement et de dégager les moyens d'une politique immobilière volontaire.

– 83 millions d'euros de ressources publiques vont être consacrés, cette année, à des travaux de construction et de rénovation.
Il s'agit de moyens incomparablement plus importants que les années précédentes (10 millions en 2004, 8 millions en 2005).

– De nombreuses opérations sont déjà engagées (voir détails en annexe).

◗ Le recours à des montages innovants permet de dégager des financements nouveaux.

Les contrats de partenariat

– Le développement du réseau de lycées français va s'appuyer sur une nouvelle formule associant davantage le monde économique aux projets de construction : le partenariat public-privé.

> Le contrat de partenariat créé par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004, permet à une collectivité publique de confier à une entreprise la mission globale de financer, concevoir, tout ou partie, construire, maintenir et gérer des ouvrages ou des équipements publics et services concourant aux missions de service public de l'administration, dans un cadre de longue durée et contre un paiement effectué par la personne publique et étalé dans le temps.

– C'est une réponse adaptée aux contraintes budgétaires qui pèsent sur l'État, mais aussi la traduction d'un intérêt commun de l'État et des entreprises pour l'enseignement français à l'étranger.

– En outre, des économies peuvent être dégagées en regroupant le financement, la construction et l'exploitation des nouveaux établissements.

– Une première vague de lycées en partenariat sera lancée très vite. Le premier projet se monte au **Caire** où il est prévu de construire un nouveau lycée de 1 000 élèves sur un terrain récemment acheté par l'État français.

– D'autres projets de lycées en partenariat sont en cours de lancement à **Londres**, **Tokyo** et **Moscou**.

– Une deuxième vague de projets devrait être préparée pour la fin de 2006 et lancée en 2007.

D'autres montages à partir de la valorisation du patrimoine existant

– Sans relever du pur contrat de partenariat au sens juridique du terme, d'autres formules permettent de tirer parti de la qualité et de la valeur de notre patrimoine foncier à l'étranger.

– Un premier projet est engagé à **Madrid** pour valoriser une parcelle de terrain du lycée en liaison avec un partenaire privé.

◗ En complément des aspects immobiliers, des innovations sont introduites dans nos lycées.

– *Création de sections pilotes :* des sections internationales sont mises en place au lycée Jean Monnet de **Bruxelles**, un projet innovant a été lancé à **Dublin** dans le cadre d'un campus regroupant une école irlandaise et une école allemande.

– *Évolution de la pédagogie mise en œuvre :* nous ouvrons désormais largement les programmes, en particulier d'histoire et de géographie, à la langue et la culture du pays d'accueil. C'est donc une ouverture supplémentaire pour nos élèves.

– *Lien fort noué avec l'enseignement supérieur en France* : sur les 10 000 bacheliers qui sortent chaque année de ce réseau, 48 %, soit près de 5 000 étudiants, poursuivent leurs études dans le système universitaire français (1 500 entrent en classes préparatoires aux grandes écoles, ce qui représente un pourcentage de réussite à l'entrée dans ces classes quatre fois supérieur aux lycées en France).

– *Constitution de réseaux des anciens élèves* de nos établissements, permettant d'entretenir les liens entre les anciens élèves et notre pays.

De nouveaux établissements pour l'enseignement français à l'étranger

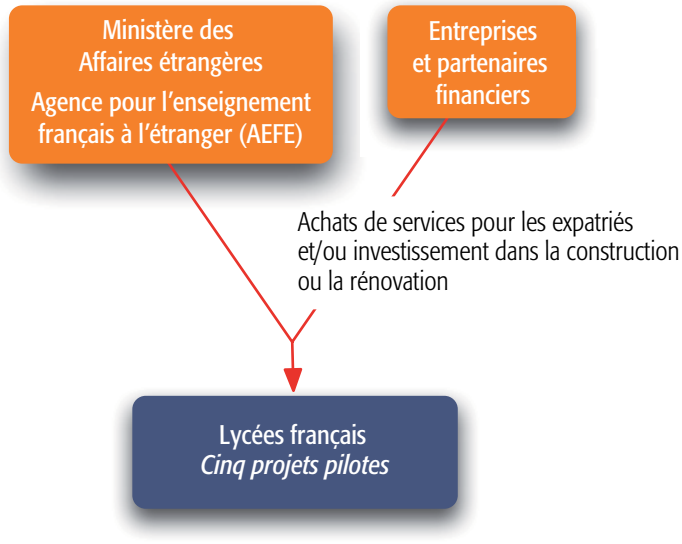

➜ Rénovation ou construction de nouveaux bâtiments au Caire, à Londres, Madrid, Moscou, Tokyo.

Pour mémoire

- L'enseignement français est présent dans 130 pays avec 430 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, qui accueillent plus de 235 000 élèves (dont 44 % de Français).
- Les effectifs ont augmenté de 10 % en 15 ans. Ce rythme de progression s'accélère et l'AEFE a compté près de 2 000 élèves de plus cette année.
- Les lycées français ont vocation à accueillir les élèves français résidant avec leur famille à l'étranger, mais aussi les élèves étrangers, quelle que soit leur nationalité.
- Les élèves peuvent aisément passer d'un établissement français à l'étranger à un autre ou être scolarisés dans un établissement sur le territoire français ; cette fluidité concerne également la transition avec l'enseignement supérieur en France.
- Creusets de diversité culturelle, nos établissements fédèrent des élèves de toutes origines et de toutes cultures autour des valeurs communes portées par les programmes d'enseignement français (68 nationalités différentes sont, par exemple, représentées à Montréal).

ANNEXE

Détails des opérations techniques

Sur les 83 millions d'euros de ressources publiques qui sont dégagés pour mettre en œuvre ce développement du réseau, 63 millions d'euros sont programmés par l'AEFE et 12,5 millions d'euros par le ministère des Affaires étrangères pour les projets immobiliers suivants :

- La construction du lycée de **Milan** se termine après trois années de chantier. Aux anciennes structures préfabriquées se substituent désormais de nouveaux bâtiments fonctionnels et modernes qui ont permis d'augmenter la capacité de cet établissement de près de 150 élèves.

- Des opérations d'extension et de rénovation lourde :

– **Tunis**, dont les locaux sont saturés et où l'extension du site de l'école primaire Robert Desnos et la réorganisation du collège Marie Curie et du lycée Pierre Mendès France vont permettre d'accueillir à terme plus de 200 élèves supplémentaires.

– **Alger**, où après avoir réouvert le lycée en 2002, nous accueillons actuellement 500 élèves de la seconde à la terminale. Le projet, qui vient d'être lancé, consiste à étendre cette ouverture aux classes de collège par la rénovation d'un bâtiment sur le site du lycée, ce qui permettra d'ouvrir ces nouvelles classes, à la rentrée 2007, pour plusieurs centaines d'élèves supplémentaires.

– **Bruxelles**, où viennent d'être ouvertes des classes internationales (enseignement mixte avec l'anglais et l'allemand) et où, avec l'aide d'une

fondation locale, nous allons construire pour la rentrée 2007 une nouvelle école maternelle.

– **Rome**, **Vienne, Lisbonne, Madrid, Barcelone** et **Valence**, où des travaux lourds de mise aux normes de sécurité sont indispensables. Ces travaux seront réalisés à partir de l'été 2006.

– Une construction neuve est lancée à **Dakar.** Avec 2 400 élèves et près de 20 000 mètres carrés, ce sera le plus gros projet de lycée engagé ces 30 dernières années à l'étranger. Les élèves pourront ainsi bénéficier de meilleures conditions de travail et le lycée accueillir en plus grand nombre de jeunes Sénégalais.

– La première pierre du nouveau lycée français d'**Ankara** a été posée en février 2006.

– L'acquisition de terrains pour y construire un nouvel établissement est en cours de négociation à **Ho Chi Minh Ville**, où les effectifs d'élèves français et vietnamiens augmentent de façon considérable d'une année sur l'autre, à **Sousse** et à **Munich**, où nous avons également besoin d'une capacité d'accueil plus importante pour faire face aux demandes d'inscriptions non satisfaites.

– Une recherche de terrain vient d'être engagée à **Moscou** où le lycée, pourtant tout neuf, qui comprend actuellement 700 élèves, doit faire face à une centaine d'inscriptions supplémentaires à chaque rentrée et où il faut maintenant construire une école primaire. De même, à **Amman**, une nouvelle implantation est recherchée pour une extension du lycée.

Par ailleurs, l'AEFE subventionne fortement des opérations immobilières pour les établissements conventionnés.

En 2005, ces subventions ont représenté un montant de 7 millions d'euros et ont permis d'aider à la réalisation de nombreuses opérations immobilières dont les plus importantes ont été l'achat d'un nouveau bâtiment pour le lycée français à **Copenhague** et la construction du lycée de **Bucarest** dont le marché de travaux vient d'être signé par le conseil de gestion du lycée. En 2006, ce seront les mêmes montants qui seront dégagés pour de nouveaux projets.

Un programme d'opérations montées en partenariat avec le monde économique vient d'être lancé :

– au **Caire**, où le principe d'un contrat de partenariat est acté pour la construction d'un nouveau lycée qui portera la capacité d'accueil de l'établissement à près de 1 800 élèves. La mise au point du dossier de consultation est en cours ;

– à **Madrid**, où un projet de valorisation d'une parcelle du terrain existant va permettre de mettre à disposition du lycée un équipement supplémentaire et financer des travaux d'amélioration des bâtiments existants ;

– à **Londres**, où il s'agit de réhabiliter les bâtiments actuels et de construire ou acheter une extension pour les classes primaires ;

– à **Tokyo**, où l'on souhaite relocaliser le lycée français, des études ont été engagées en partenariat avec la Chambre de commerce franco-japonaise pour examiner la faisabilité de ce projet.

Ainsi, avec l'ensemble de ces projets, ce seront plusieurs milliers d'élèves supplémentaires que le réseau scolaire français à l'étranger pourra accueillir dans les prochaines années. ■

Alliance pour le développement

Nouer un partenariat avec Sanofi Aventis, Veolia Environnement, l'Institut Pasteur pour mener des actions de solidarité
l'Alliance pour le développement

➜Objectifs

- **Constituer** avec des entreprises françaises, des établissements publics de recherche présents à l'international et l'Agence française de développement, l'*Alliance pour le développement*.
- **Mener ensemble** des actions de solidarité dans les domaines reconnus comme prioritaires par la communauté internationale.
- **Augmenter** ce faisant la somme des moyens français, publics et privés, consacrés au financement du développement (pour mémoire, l'aide privée est actuellement 30 fois moins importante en France qu'aux États-Unis d'Amérique, et les moyens globaux consacrés au financement du développement doivent doubler à l'échelle de la planète si l'on veut atteindre, à l'horizon 2015, les objectifs du Millénaire).
- **Mieux valoriser** la contribution française à la lutte contre la pauvreté, sur le terrain et dans les enceintes internationales, en signant du label de l'*Alliance pour le développement* les projets et initiatives français.
- **Rendre complémentaires** l'aide par les dons et l'aide par les mécanismes du marché qui, l'une et l'autre, concourent au décollage du Sud.

Le partenariat public-privé ainsi envisagé doit encourager les entreprises françaises au mécénat tout en stimulant les échanges économiques (investissement, commerce) avec les pays du Sud.

Un partenariat public-privé au service de la solidarité internationale

➜Trois partenaires privés déjà associés et engagés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

➜ Trois projets pilotes : Madagascar (santé, eau et assainissement), Niger (hygiène en milieu scolaire), Vietnam (lutte contre la dengue)

➜ Moyens

◗ Les premières actions de l'*Alliance pour le développement* seront conduites dans le domaine de la santé et de l'accès à l'eau. Avec l'appui d'entreprises comme Sanofi Aventis et Veolia Environnement, et le soutien de l'Institut Pasteur, elles porteront sur l'amélioration de l'accès au médicament, l'amélioration de l'accès aux soins, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, dans les pays les plus pauvres. Trois premières opérations ont été identifiées, avec ces partenaires, à Madagascar, au Niger et au Vietnam.

◗ Cette alliance a vocation à être élargie à d'autres secteurs (éducation par exemple) ainsi qu'à d'autres acteurs : organisations non gouvernementales, PME, autres acteurs publics. Elle pourrait prendre la forme, à terme, d'un groupement d'intérêt public.

ANNEXE

Quelques exemples de projets qui seront conduits dans le cadre de l'*Alliance pour le développement*.

➜ Projet santé, eau et assainissement à Ivato (banlieue de Tananarive), en partenariat avec Veolia Environnement, Sanofi Aventis, l'Institut Pasteur, l'AFD, le ministère des Affaires étrangères et la municipalité d'Ivato

◗ La municipalité d'Ivato qui fait partie du « grand Tana » représente une communauté de 30 000 personnes, de milieux sociaux assez hétérogènes avec une partie de la population à revenus très insuffisants.

◗ La coopération française (MAE), qui apporte 1/3 du financement, et l'AFD qui intervient dans le secteur urbain, s'associent à Veolia Environnement (assainissement), à Sanofi Aventis et à l'Institut Pasteur (lutte contre le paludisme).

◗ Le **projet** comporte plusieurs facettes :

– L'**amélioration de l'hygiène** grâce à une amélioration de l'environnement (accès à une eau de qualité, évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, campagnes de sensibilisation de la population, pour un total d'environ 500 000 euros), au traitement des effluents industriels, colorants des industries textiles de la « zone franche » qui polluent les rizières et, à terme, la nappe phréatique (pour un total d'environ 200 000 euros).

– La **lutte contre le paludisme** (environ 100 000 euros), au travers de la rénovation d'un centre de santé pour les habitants les plus démunis et l'accès aux médicaments.

➜ Projet Santé en milieu scolaire au Niger, en partenariat avec Veolia Environnement, Sanofi Aventis, l'Institut Pasteur, le ministère des Affaires étrangères et le MEBA (ministère de l'Éducation de base et de l'Alphabétisation du Niger)

◗ Le taux brut de scolarisation au Niger, 52 % en 2004-2005, est le taux le plus bas du monde, surtout pour les filles. Seuls 15,78 % des établissements scolaires disposent actuellement de latrines et 11,42 % de points d'eau.

◗ L'**objectif** du projet, conduit en partenariat avec Veolia Environnement, Sanofi Aventis, l'Institut Pasteur, le ministère des Affaires étrangères et les autorités nigériennes est d'améliorer durablement l'environnement socio-sanitaire des écoles afin de lutter contre les épidémies de choléra et de paludisme le long du fleuve Niger, dans la région de Tillabéri, l'une des plus touchées.

◗ Le **projet**, dont le montant global est de l'ordre d'un million d'euros, programmé sur trois années, comporte plusieurs facettes :

– amélioration de la formation des enseignants en éducation sanitaire dans la région de Tillabéri ;

– amélioration des conditions sanitaires dans 250 écoles au niveau de la région de Tillabéri, par la construction de blocs de latrines et l'aménagement de points d'eau ;

– sensibilisation des communautés aux comportements favorisant l'hygiène.

➜ Projet de lutte antivectorielle biologique contre la dengue au Vietnam, en partenariat avec l'Institut Pasteur, chef de file, Sanofi Aventis, Veolia Environnement et le ministère des Affaires étrangères

◗ La dengue est l'un des plus importants problèmes de santé publique au Vietnam : près de 80 000 cas et 114 décès rapportés en 2004. Depuis 1998, l'Institut national d'Hygiène et épidémiologie de Hanoï (INHE), membre du réseau des Instituts Pasteur, conduit, en collaboration avec l'Australie, un projet de lutte contre la dengue basé sur une stratégie originale : la prédation des larves d'aedes aegypti, moustique à l'origine de la dengue, par le mesocyclops, crustacé de 1 à 2 mm, qui vit dans le même milieu (eaux destinées à la boisson ou à l'entretien domestique). Cette expérience enregistre des résultats remarquables.

◗ L'**objectif** du projet est d'étendre à quatre nouvelles communes, dans deux provinces du nord du Vietnam (Nam Dinh et Nghe An), la lutte antivectorielle, et d'y associer un volet « amélioration de la qualité de l'eau ».

◗ Le **projet**, évalué sur 3 ans à 300 000 euros sans le volet « eau », comporte plusieurs facettes :

– formation d'un réseau de collaborateurs villageois associés à la lutte contre la dengue ;

– éducation sanitaire à la prévention des maladies hydriques ;

– amélioration de la qualité de l'eau (Veolia Environnement). ■

La coopération internationale française, c'est...

➜ ...un réseau mondial

- 154 services de coopération et d'action culturelle d'ambassade
- 153 centres et instituts culturels
- 220 Alliances françaises soutenues par le ministère des Affaires étrangères
- 27 instituts français de recherche en sciences sociales et humaines
- 33 agences de l'Agence française de développement

➜ ...des actions de promotion de la culture et de la langue françaises

- 235 000 élèves sont scolarisés à l'étranger dans plus de 400 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (dont 256 établissements relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger)
- 1 million de livres expédiés chaque année à l'étranger
- 13 000 manifestations culturelles organisées chaque année
- 500 000 élèves dans les cours de français de nos établissements culturels
- 500 000 personnes inscrites dans les médiathèques
- 120 000 élèves bénéficient, dans 30 pays, d'un enseignement bilingue aidé par la France, au sein d'établissements étrangers

➜ ...un soutien à la projection internationale de l'audiovisuel français

- 159 millions de foyers ont un accès à la télévision francophone TV5
- 40 millions d'auditeurs de Radio France Internationale (RFI)
- une nouvelle chaîne française d'information

➜ ...un appui à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs

- plus de 20 000 bourses d'étude ou de stage pour des étrangers de 170 pays
- 181 filières francophones dans des établissements étrangers d'enseignement supérieur, accueillant environ 16 000 étudiants
- 75 espaces EDUFRANCE, actifs dans 45 pays, assurant la promotion de l'enseignement supérieur français
- 55 programmes d'actions intégrés de recherche (PAI) avec 55 pays, pour encourager l'internationalisation des jeunes chercheurs français, 10 000 missions annuelles
- 150 missions archéologiques dans le monde

➜ ...des actions d'aide au développement

- plus de 2 000 experts de l'assistance technique, dont environ 400 jeunes volontaires internationaux, placés auprès d'organismes étrangers pour mener des actions de coopération ou exercer une fonction de conseil
- plus de 700 projets de développement financés grâce à des dons de l'État français et menés soit par le ministère des Affaires étrangères, soit par l'Agence française de développement
- près de 300 actions portées par des organisations de solidarité internationale soutenues par le ministère des Affaires étrangères
- environ 320 actions de collectivités territoriales soutenues par le ministère des Affaires étrangères. ■